



## I. Annexe 1.

### Le dispositif cantonal d'insertion dans la vie professionnelle en faveur des jeunes et la situation des jeunes

Un nombre conséquent de mesures et de prestations<sup>1</sup> sont proposées aux jeunes en difficulté dans le cadre de leur recherche de place de formation ou en rupture durant leur formation. Nous souhaitons attirer l'attention sur quelques données quant au dispositif d'insertion dans la vie professionnelle.

L'attention aux parcours d'insertion dans la vie professionnelle doit débiter avant la fin du CO. En effet, le travail mis en œuvre par les différents CO, avec des possibilités de collaborations avec des partenaires externes (F3Plus, Lift, etc.) ainsi que le travail du SOPFA permet à un nombre élevé de jeunes de trouver une solution. Les statistiques quant aux taux d'insertion sont actuellement très stables.

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Solution trouvée	4198	3848	4035	3831	3789	3726	3967
	94%	88%	91%	91%	91%	91%	91%
Sans solution	282	546	381	390	361	357	394
	6%	12%	9%	9%	9%	9%	9%
<b>Totaux</b>	<b>4480</b>	<b>4394</b>	<b>4416</b>	<b>4221</b>	<b>4150</b>	<b>4083</b>	<b>4361</b>

*Statistiques d'insertion du SOPFA pour chaque année scolaire. Sous « sans solutions » sont regroupées les personnes qui s'inscrivent à la PFJ, les différentes attentes de réponses concernant des années supplémentaires de scolarisation et les autres situations (retour au pays, changement de canton, décès, etc.).*

Dans le cas où les jeunes ne trouvent pas de solution à la fin de la scolarité obligatoire, il est possible d'effectuer une inscription à la PFJ. Les données présentées ci-dessous recensent le nombre de personnes inscrites par année scolaire, le 1<sup>er</sup> juin de chaque année. Les personnes peuvent être inscrites à la suite du CO, mais aussi à la suite de ruptures de formation ou à la suite de cours dans le cadre du dispositif « Base de langue ». De ces données peuvent être lus les différents événements qui ont marqué notre société ces dernières années : les crises migratoires de 2015 et de 2022 pour les cours d'intégration, la crise du coronavirus et son impact sur les jeunes pour l'année 2021-2022 dans les cours préparatoires.

<sup>1</sup> Le dispositif du SPE, soit les semestres de motivation et les préformations ; les préapprentissage ; le Case Management ; le dispositif du SOPFA, soit l'orientation professionnelle, Last Minute et OMax ; les mesures d'insertion sociales (MIS). Les mesures ont fait l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat. Les principales évolutions sont synthétisées dans l'annexe 2.

	<b>2016-2017</b> <i>01.06.17</i>	<b>2017-2018</b> <i>01.06.18</i>	<b>2018-2019</b> <i>01.06.19</i>	<b>2019-2020</b> <i>01.06.20</i>	<b>2020-2021</b> <i>01.06.21</i>	<b>2021-2022</b> <i>01.06.22</i>	<b>2022-2023</b> <i>01.06.23</i>
Cours d'intégration	355	304	287	235	152	172	305
Cours préparatoires (semestres de motivation et préformations)	693	687	737	732	726	747	726
Avenir 20-25	76	53	60	56	54	34	0
Préapprentissage et Préapprentissage d'intégration	108	130	124	129	105	120	127
<b>Totaux</b>	<b>1232</b>	<b>1174</b>	<b>1208</b>	<b>1152</b>	<b>1037</b>	<b>1073</b>	<b>1158</b>

*Nombre total cumulé sur l'année scolaire de personnes inscrites à la PFJ (en cours d'analyse, en mesure, annulée avec et sans solution) le 1<sup>er</sup> juin de chaque année.*

*N.B. les orientations vers Avenir 20-25 (désormais Avenir Formation Pro) ne sont plus coordonnées par la PFJ, mais directement par les Services sociaux régionaux, en tant que MIS.*

« Chez les jeunes en transition vers la vie active, les motifs à l'origine de problématiques multiples résident généralement dans plusieurs domaines de la vie. Cela exige, en plus du soutien pour le choix professionnel, d'autres aides à apporter en temps utile et en fonction du type de besoin. »<sup>2</sup> Ces réalités individuelles ne peuvent être retranscrites dans des chiffres représentant des flux dans un dispositif. Néanmoins, quelques données permettent de cibler la réalité de ces difficultés.

En premier lieu, la PFJ oriente les jeunes selon leur autonomie dans la recherche d'une place de formation et selon leurs ressources et leurs freins. Les données ci-dessous indiquent le nombre de jeunes suivant des cours préparatoires. Les deux Préformations connaissent entre l'année 2021-2023 une augmentation conséquente du nombre de jeunes (respectivement +36,4 % pour la Préfo de Reper, +25,5 % pour la Préfo de la FFJ). L'orientation vers les préformations permet la prise en charge de besoins plus importants ; la PFJ semble identifier, au moment de l'orientation, des besoins plus importants en matière de suivi.

	<b>2016-2017</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>
Fondation Intervalle	194	238	192	209	238	235	252
SeMo Coaching	<i>n.a</i>	18	45	48	74	71	69
La Préformation de Reper	63	64	58	60	88	74	101
La Préformation de la FFJ	41	45	48	38	49	47	59
<b>Totaux</b>	<b>298</b>	<b>365</b>	<b>343</b>	<b>355</b>	<b>449</b>	<b>427</b>	<b>481</b>

Le nombre de jeunes qui entrent en mesure augmente plus rapidement que le nombre de jeunes qui effectuent une inscription auprès de la PFJ, signifiant que les annulations avant mesure sont en baisse : les mesures du marché du travail sont de moins en moins une solution « de secours ». Une inscription mène plus souvent à une entrée effective en mesure.

<sup>2</sup> Office fédéral des assurances sociales OFAS, *Guide de développement des systèmes cantonaux de transition école – formation – marché du travail*, 2022, p. 17

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre d'inscription	693	687	737	732	726	747	726
Nombre de participant.e.s	298	365	343	355	449	427	481
<b>Proportion</b>	<b>43 %</b>	<b>53,13 %</b>	<b>46,54 %</b>	<b>48,49 %</b>	<b>61,85 %</b>	<b>57,16 %</b>	<b>66,25 %</b>

Il est à noter que malgré ces glissements de profil, les sorties de mesure sans solution sont proportionnellement en diminution : 97 sorties en 2016-2017 (32,5 %), contre 91 sorties sans solution en 2021-2022 (20,3 %). Le dispositif cantonal améliore donc sa capacité de réponse aux problématiques des jeunes.

En deuxième lieu, la littérature scientifique montre le cumul des difficultés vécues par les jeunes. La jeunesse est vulnérable et cette vulnérabilité semble s'exprimer de manière plus prononcée depuis la crise du coronavirus. « La vulnérabilité particulière des jeunes peut s'expliquer par les défis de leur phase de vie, qui sont mis à mal par le stress associé à la pandémie et à ses conséquences [...]. Par exemple, les difficultés socio-économiques spécifiques à ce groupe d'âge durant cette crise peuvent se cumuler avec celles dues à la présence, avant la crise, de vulnérabilités individuelles (par exemple, difficultés psychiques préexistantes ou cumul d'événements de vie stressants) ou collectives (par exemple, jeunes adultes vivant dans une zone d'habitation défavorisée). Cela peut conduire à une détérioration plus importante de la santé mentale, notamment du fait que les ressources de résilience sont plus difficilement mobilisables dans ces situations de vulnérabilités. »<sup>3</sup> Cette vulnérabilité qui performe chez les jeunes de manière plus intense depuis le COVID est aussi documenté par l'Observatoire suisse de la santé<sup>4</sup>. Notons que les taux de remplissage de l'unité de psychiatrie « La Chrisalyde » du RFSM à la fin de l'année 2022 était très élevé<sup>5</sup>, et n'étaient pas retombé à leur taux pré-COVID.

Le COVID a eu un impact, mais des tendances de fond se dégagent aussi, notamment en matière de consommations addictives, où les pratiques, la fréquence et le public se modifient. Selon Infodrog<sup>6</sup>, plusieurs enquêtes et études (notamment : Questionnaires Drug Cheking, Rapport annuel 2020 de Tox Info suisse), montrent des augmentations des consommations, et ce indépendamment de la crise du COVID. L'étude z-proso<sup>7</sup> montre des consommations locales (agglomération de Zürich) plus élevée que la moyenne suisse. Un point d'alerte important existe auprès des jeunes : « En particulier la proportion d'élèves de 9<sup>e</sup> ayant consommé des analgésiques opioïdes au cours de l'année écoulée est étonnamment élevée (10,3 %) et en même temps supérieure aux chiffres des études de référence nationales. »<sup>8</sup>. Une étude prochaine va déterminer les raisons des

<sup>3</sup> Armando M., Curtis L., Devillé C., Kapp C., Tettamanti M., « Impact de la pandémie de Covid-19 sur les troubles psychiques des adolescents et jeunes adultes » in *Revue médicale suisse*, n-°751, 2021, p. 1594

<sup>4</sup> Schuler D., Tuch A., Sturny I., Peter C., « Santé psychique. Chiffres clés et impact du COVID-19 », in *Obsan Bulletin* 02/2022, 2022

<sup>5</sup> Communication de la Commission cantonale des addictions CCAAd

<sup>6</sup> Infodrog (ed.), *Consommation de médicaments et mixte chez les jeunes. Analyse de la situation et des besoins*, 2022, Berne

<sup>7</sup> Ribeaud D., Lohrer M., *Entwicklung von Gewalterfahrungen Jugendlicher im Kanton Zürich 1999-2021. Forschungsbericht*, Jacobs Center for Productive Youth Development, Universität Zürich, 2022

<sup>8</sup> Infodrog (ed.), *Ibid.*, p. 3

consommations mixtes chez les jeunes<sup>9</sup>, apparaissant comme une pratique de consommation nouvellement en augmentation.

Ces différentes données plaident pour une problématique qui dépasse le cadre unique de l'insertion professionnelle, mais qui la conditionne. En effet, les problématiques sociales, les difficultés en matière de santé psychique ou physique, les addictions éventuelles, etc., sont autant d'éléments qui vont atteindre la capacité à suivre une mesure et à entrer en formation. L'insertion professionnelle est ici une partie d'une dynamique complexe qui est à l'œuvre et qu'il convient d'observer dans son entièreté.

## **II. Annexe 2.**

### **Les évolutions du dispositif cantonal**

#### **Le dispositif du SOPFA**

Le SOPFA a pu renforcer sa capacité de prévenir les difficultés d'insertion professionnelle en mettant en place le projet « OMax » par le biais du Plan soutien Jeunesse. Ce projet, retenu dans le plan gouvernemental, permet d'offrir un accompagnement renforcé dans la préparation au choix d'une voie de formation pour les jeunes qui présentent un risque important de quitter l'école obligatoire sans solution. OMax permet de créer des ponts directs avec l'économie, notamment par des visites d'entreprise, des stages ou un coaching renforcé. Il est soutenu et co-financé par l'Office AI du canton de Fribourg, permettant ainsi la mise en œuvre d'une activité de détection précoce des élèves accompagnés par le SOPFA. Ce projet est actuellement mis en œuvre dans cinq CO, dans l'attente d'un financement complémentaire.

#### **Le dispositif du SPE**

En 2022, le SPE a réalisé une « revue » de son dispositif, visant l'amélioration continue des structures et mesures proposées. Cette revue a été réalisée de manière participative.

En conséquence, dès l'année scolaire 2023-2024, la Préformation de la Fondation de Fribourg pour la jeunesse sortira complètement du financement par l'assurance-chômage, pour une prise en charge exclusive par le fonds cantonal de l'emploi. De cette manière, les jeunes rencontrant des difficultés plus importantes dans le cadre de leur insertion professionnelle pourront bénéficier de cette mesure préalablement à l'entrée dans une des trois autres mesures. En d'autres termes, pour les personnes dont les difficultés sont plus importantes, le dispositif du SPE pourra être utilisé durant deux années consécutives. En plus de cette modification, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les places commandées par la LMMT auprès de SeMo Coaching de Nasca Formation augmenteront (+62 places), avec une offre en allemand et une prise en charge à Fribourg, à Bulle et à Belmont-Broye. La Préformation de Reper verra aussi ses places augmenter, avec la pérennisation de sa mesure « SAS », amenant à 70 places-année cette mesure (+16 places). La Fondation Intervalle verra, elle, son nombre de places-année commandées diminuer (-72 places). Cette nouvelle répartition correspond au glissement des besoins et à la complexification des problématiques des jeunes : l'application uniforme d'un cadre de prise en charge devient moins pertinente face à des parcours et des problématiques qui se singularisent.

---

<sup>9</sup> Wodka, Benzos & Co : Jugendliche und junge Erwachsene mit Mischkonsum : [Wodka, Benzos & Co: Jugendliche und junge Erwachsene mit Mischkonsum | Schweizer Institut für Sucht- und Gesundheitsforschung | UZH](#)

Notons enfin que, depuis l'année 2022, l'Assurance-Invalidité (AI) a la capacité de co-financer des mesures mises en place pour les jeunes, lorsqu'une atteinte à la santé est démontrée. En effet, la réforme « Développement continu de l'AI », entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et la modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité qui y est associée, met l'accent sur le renforcement des prestations en faveur des jeunes. « L'un des objectifs centraux de cette révision consiste à soutenir de façon renforcée et ciblée les adolescents et les jeunes adultes atteints dans leur santé pour leur permettre de gérer aussi bien que possible les transitions difficiles entre école et formation professionnelle, puis entre formation professionnelle et monde du travail »<sup>10</sup>. Concrètement, cette intervention a permis la signature de mandats de prestation entre les mesures du marché du travail et l'OAI. D'une part, les mesures du marché du travail participent aux tâches de détection précoce, d'autre part, l'AI co-finance les mesures pour les jeunes dont l'insertion professionnelle est freinée du fait d'une atteinte à la santé. Ce co-financement permet d'offrir une prise en charge plus soutenue pour les jeunes qui en ont besoin.

### **Le Case Management Formation Professionnelle (CM1 – CM2)**

Le Case Management Formation Professionnelle se voit, lui aussi, renforcé par la contribution de l'OAI (0.25 EPT), afin d'assumer des tâches de détection précoce et d'accompagnement des familles vers le dépôt d'une demande AI, lorsque celle-ci est nécessaire. Cette mission fait l'objet d'un mandat de prestation entre le SOPFA et l'OAI. La personne engagée par le SOPFA aura aussi la charge d'analyser les situations complexes où une atteinte à la santé est détectée par la PFJ, en vue d'une coordination entre les Services de l'Etat (OAI, SPE, Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM), PFJ, CJD). Cette nouvelle mission, ainsi que les EPT qui y sont associés, entre en vigueur durant l'automne 2023.

### **Le dispositif du SFP**

Outre le Case Management Formation Professionnelle, le SFP, via l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI), propose lui aussi des mesures pour les jeunes rencontrant des difficultés d'insertion dans la vie professionnelle : le préapprentissage, le préapprentissage d'intégration et les cours d'intégration.

- > Préapprentissage : aucune modification significative du dispositif n'est à noter.
- > Préapprentissage d'intégration : Le projet « Préapprentissage d'intégration » a été lancé en 2018 par la Confédération et entre dans sa phase de pérennisation. Des mesures préalables spécifiques à la population migrante pourront être mises sur pied, avec le soutien financier de la Confédération. Le contrat de co-financement est prévu pour la fin de l'année 2023.
- > Cours d'intégration : les cours d'intégration se sont densifiées afin de faire face, d'une part, à l'augmentation du nombre de jeunes – les pressions migratoires étant en forte croissance – et, d'autre part, aux différents profils et besoins rencontrés par les personnes issues de la migration. Les cours d'intégration, conçus pour une durée d'une année, offrent dès l'année scolaire 2023-2024 officiellement la possibilité d'être prolongés au travers d'un programme complémentaire, spécifiquement conçu pour les personnes dont le niveau n'est pas suffisant pour entrer dans le dispositif du SPE. De plus, faisant suite au programme « Stabilisation et activation des ressources pour personnes ayant des besoins particuliers » du Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM)<sup>11</sup>,

---

<sup>10</sup> Département Fédéral de l'Intérieur, Office fédéral des assurances sociales, « Eviter que les jeunes passent à l'âge adulte en touchant une rente », Fiche d'information, p. 1

<sup>11</sup> Département fédéral de justice et police DFJP, Secrétariat d'Etat aux migrations SEM, « Programme « Stabilisation et activation des ressources des personnes ayant des besoins particuliers » », Appel d'offre

l'EPAI mettra en place, dès l'année scolaire 2023-2024 le programme-pilote « Activation des ressources et compétences (Arc) »<sup>12</sup>.

## **Le dispositif du SASoc**

Finalement, le SASoc propose aussi des mesures ciblées pour les personnes au bénéfice d'une aide sociale ou accueillies en Suisse dans le cadre de l'asile.

- > Mesures d'insertion sociale (MIS) : une refonte du catalogue des MIS a été réalisé, avec l'introduction des MIS Cadres, permettant une plus grande flexibilité dans l'octroi de MIS. Pour rappel, l'entier du catalogue MIS peut être utilisé pour les jeunes dès 18 ans, afin de renforcer leurs compétences selon des objectifs spécifiques. Les mesures Avenir Formation Pro de la Fondation Intégration pour tous (IPT) et Vers une insertion professionnelle (VIP) de l'Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière (OSEO) sont des offres du catalogue des mesures d'insertion sociale et sont validées par le SASoc (MIS 195/196 et 189), tout en étant considérée comme « mesures locales et bas seuil ».
- > Asile : avec l'augmentation importante de la pression migratoire, le SASoc a renforcé son offre dans le cadre du dispositif « Base de langue ». ORS et Caritas ont été renforcés afin de répondre aux afflux massifs de personnes dans le cadre de l'asile. Ce dispositif s'allie à celui mis en place par le SFP, via des points de contact à l'EPAI et à ORS.

---

<sup>12</sup> Département fédéral de justice et police DFJP, Secrétariat d'Etat aux migrations SEM, « Projets soutenus dans le cadre du programme d'activation des ressources », p. 2